CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE
SAISON 2018
- SAIGON ROUGE -

VENDEUR :
HARAS DE VULSAIN
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
représenté par François LEVY
Tél. : 03 80 97 37 30
Fax : 03 80 97 37 37
GSM : 06 64 12 37 30
Internet : www.vulsain.com
E-mail : contact@vulsain.com

ACHETEUR :
Monsieur, Madame : .....

Adresse : .....
.....
Tél. : .....
GSM : .....
Internet : .....
E-mail : .....

CONDITIONS DE VENTE :

L'éleveur, ci-dessus, désigné, achète une carte de saillie de l'étalon indiqué ci-dessus, en I.A.C. (trois doses) de semence pour la saison de monte **2018**, frais techniques inclus, au prix de :
* en I.A.C. : ❐ 880,00 € TTC dans toute la France ou ❐ 880,00 € TTC au Haras de Vulsain
Contrat I.A.C. pour trois doses. Les doses supplémentaires pourront être expédiées au prix de 125 € TTC par dose (frais techniques inclus).

A la réservation de la carte de saillie, seront joints aux deux contrats signés, deux chèques libellés à l'ordre du Haras de Vulsain. Un exemplaire, signé par le Haras de Vulsain, sera retourné à l'éleveur, dès réception.
I.A.C. dans toute la France
❐ 220,00 € TTC payables par chèque joint et encaissable à la réservation,
❐ 660,00 € TTC payables par chèque joint et encaissable 48 heures après la naissance du poulain.
ou
I.A.C. au Haras de Vulsain
❐ 220,00 € TTC payables par chèque joint et encaissable à la réservation,
❐ 660,00 € TTC payables par chèque joint et encaissable 48 heures après la naissance du poulain.

La carte de saillie est réservée pour la jument : .....

Date de naissance : ..... N° SIRE : ..... Robe : .....

Père : ..... Mère : .....

Centre d'insémination choisi : .....

Par ailleurs :
L'acheteur s'engage à régler auprès du centre d'insémination choisi, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, ainsi que les frais de mise en place.
L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain pour papier ou par internet au SIRE ou dans n'importe quel autre stud-book que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues au Haras de Vulsain et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier.
Lors de son arrivée au centre d'insémination, la poulinière devra être accompagnée de son livret.
D'autre part, nous encourageons l'éleveur à vermifuger et à faire vacciner les juments (et les poulains) contre le tétanos, la grippe, et la rhino-pneumonie.
Les doses ne seront délivrées qu'après réception d'un exemplaire du contrat signé et accompagné des deux chèques.
Ce contrat s'entend pour trois doses. Les doses supplémentaires (dans la limite des stocks disponibles) pourront être expédiées au prix de 125 € TTC par dose (frais techniques inclus).
L'acheteur dégage le Haras de Vulsain de toutes responsabilités en cas de sinistre survenu sur les doses, dans le centre choisi par l'acheteur.
Le propriétaire (ou son représentant) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il l'accepte et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté. Il s'engage à régler les frais engagés auprès du centre d'insémination.

Fait à : ..... Le : .....

Le Vendeur L'Acheteur